



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

M. Christian Lowe, Président, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public, ainsi qu'au représentant de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 41 sont présents, 6 excusés et 3 absents

Le quorum 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 21

Municipalité : présente

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 20h20.

2. ASSERMENTATION

Le Président annonce que suite au départ de M. André Wiesel, ce dernier est remplacé par un nouveau conseiller, M. Raphael Chablaix, qui est assermenté séance tenante.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019

Le Président demande s'il y a des propositions de modifications de l'ordre du jour ou des remarques. Il soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2019

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président demande s'il y a des modifications, des commentaires ou des remarques.

Mme la Syndique demande la parole pour apporter des modifications du PV :

A la page 28, avant dernier paragraphe, "A ce jour, cette intervention bloque la délivrance du permis de construire". Mme la Syndique annonce que ce n'est pas le cas. Il s'agit de l'équivalent suisse d'une opposition, mais que cela ne bloque pas la délivrance du permis de construire.

Le porteur du projet est M. Sabaté (et non pas Savatez, comme indiqué).

A la page 32, la mention des « CHF 75'000.— de legs reçu mais entré/sorti dans la comptabilité, suite à la dissolution de la société de développement »

Remplacé par « CHF 75'000.— de legs reçu, mais qui vont ressortir, donc inscrits dans un compte affecté au bilan.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019 est approuvé par 24 pour, 0 contre et 9 abstentions.

5. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président informe, comme mentionné dans le procès-verbal, qu'il y a un nombre important de préavis, dont le renvoi a été voté et qui sont en attente de présentation de préavis devant les Commissions. Il invite la municipalité à convoquer les Commissions le plus rapidement possible, pour qu'elles aient le temps de travailler et que cette liste, qui se rallonge, puisse être absorbée.

Le bureau rappelle qu'il y a également les initiatives du Conseil, qui ont été renvoyées à la Municipalité. Selon tableau ci-dessous :

Type	Intitulé
Motion 20 juin 2018	Motion Emanuel Weisskopf pour amender le règlement communal du Conseil communal de Commugny
Postulat 27 mars 2019	Postulat de Geneviève Walter et consorts – quel futur pour le bâtiment de la laiterie ?
Postulat 22 mai 2019	Postulat "Aménagement" présenté par la Commission ad hoc composée de Lisset Marzari, Floriane Decurnex-Gonzalez, Ilona Alonso, Danièle Braun, Michel Schmidt, Jean-Pierre Rodieux, Omar Sharif, Samir Vora et René Braun

Le Président poursuit avec d'autres informations, telles que les ennuis au niveau des envois électroniques sur la messagerie @commugny.ch depuis la première semaine de septembre. Il s'agit d'un problème de renvois sur les messageries personnelles. Certains de ces renvois ont été effacés par mégarde. Cette erreur a pu être corrigée et le renvoi rétabli pour la majorité des conseillers.

Toutefois, le Président distribue une liste papier et demande à tous les conseillers présents de bien vouloir vérifier les informations, surtout les personnes désirant renvoyer leur messagerie @commugny.ch sur leur messagerie personnelle. Il prie le Conseil de l'excuser pour les désagréments occasionnés par cette erreur.

Par ailleurs, il annonce que le bureau a procédé à deux nominations, en remplacement de M. Wiesel. Mme Laurence Piguet est nommée à la délégation de l'AJET et M. Kokuda Afanou à la délégation de l'Ascot. De plus, Mme Luminita Stanescu remplace M. Christian Lowe, comme suppléante, à la délégation de l'AJET.

Le Président poursuit en rappelant que deux envois de lettres ont été votés à la séance du mois de juin. La première lettre, en version finale, adressée au Président du Grand Conseil, est distribuée à l'assemblée. Il informe qu'entre temps le Président du Grand Conseil a changé (depuis le 1^{er} juillet) et que c'est M. Ravenel, nouveau Président du Grand Conseil, qui a reçu la lettre destinée à son prédécesseur.

Il ajoute que cette lettre a également été transmise par courrier électronique à tous les députés du district. Un seul député a répondu à cette missive, il s'agit de M. Miéville de Nyon. Le Président se dit surpris de ne pas avoir reçu de réponse des députés habitant en Terre Sainte.

Cette lettre est partie fin août, de manière coordonnée avec les lettres d'autres Présidents des Conseils du district de Nyon. La réponse de M. Ravenel, reçue il y a peu de temps, est également distribuée à l'assemblée.

Il propose aux personnes intéressées par ce sujet, de se pencher en détail sur cette réponse et de faire un retour.

La deuxième lettre, envoyée par le Président, est celle proposée par trois Conseillers et votée par le Conseil, adressée à la Cour des comptes du canton de Vaud. Un accusé de réception a été reçu très rapidement, puis une réponse plus complète de la Cour reçue ces derniers jours. Une copie de ce courrier a également été transmise aux conseillers.

Le Président en fait une lecture rapide. Il remercie les conseillers qui ont eu cette initiative. Il remarque que la lettre fait mention de l'importance de la problématique soulevée et que cela sera ajouté à la liste des sujets qui pourront être traités à partir du début 2020. Il suggère de renvoyer une lettre au printemps 2020 pour leur demander l'état d'avancement de leurs travaux.

Mme Naegeli remarque que la lettre est datée du 27 septembre et que celle-ci fait référence à une séance ayant eu lieu le 2 octobre.

Le Président signale que la date de la lettre doit certainement être erronée.

Le Président rappelle que les élections fédérales auront lieu le 20 octobre 2019. Il s'agira de renouveler les membres du Conseil National et du Conseil des Etats. Il informe que deux membres du bureau ont suivi un cours avancé de dépouillement. Le Président demande s'il y a des volontaires supplémentaires pour aider au dépouillement.

Il poursuit en annonçant que le site web est à jour. Il demande à être informé si des choses sont manquantes et remercie l'administration communale pour son efficacité dans la mise en ligne. La liste des Conseillers sera mise à jour, suite à l'assermentation de M. Chablaix.

Il informe que tous les membres des Commissions ont dû recevoir une fiche avec le montant des vacations qui ont été versées en début de semaine. La prochaine échéance concernant les fiches de vacations est fixée au début décembre, lors de la reddition des derniers rapports pour la séance du mois de décembre. Un nouveau format de fiche de vacations sera transmis à cet effet.

Finalement, le Président remarque qu'il y a deux préavis à l'ordre du jour ce soir pour un renvoi en Commission, alors que les Commissions sont déjà en train de travailler sur ces mêmes préavis. Le Bureau a décidé que tous les préavis, y compris ceux qui concernent des routes et le plan de circulation, seront dorénavant systématiquement renvoyés en Commission avant examen par les Commissions.

6. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

M. Reichmuth annonce avoir été nommé comme Président de la Commission de gestion lors de sa première réunion.

Par ailleurs, afin de pouvoir définir des axes de travail et de pouvoir s'y prendre assez tôt, la Commission de gestion souhaite rencontrer lors des prochaines séances de Commission, les Présidents(es) des Commissions des finances, des routes, des constructions et de l'aménagement du territoire.

La parole n'est plus demandée.

7. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui donne quelques informations :

Assemblée des Syndics du District de Nyon

Une assemblée a eu lieu le 12 septembre 2019, à Saint-Georges. Les sujets abordés ont été les suivants :

- Les finances communales
- La fête de la vigne
- Les modifications, en termes de législation, concernant les abris PC
- La présentation de la part de certains représentants d'écoles et de conservatoires de musique du District
- Une information donnée par les préfets : le 6 mai 2020 aura lieu la visite du Conseil d'Etat dans le District de Nyon. Il s'agit d'une occasion de pouvoir échanger avec nos Conseillers d'Etat.

Assemblée des Syndics de Terre Sainte

Une assemblée a eu lieu le 18 septembre 2019.

Parmi les sujets abordés, l'assemblée a accueilli des représentants de la Communauté de communes du Pays de Gex (dont le nom a changé), venus parler de leur plan d'aménagement du territoire, de mobilité, d'infrastruc-

tures et d'écoles. Cela était très intéressant et a permis de constater qu'un certain nombre de visions sont partagées.

Par ailleurs, lors de la séance publique du 3 septembre 2019, le Maire de Divonne a annoncé que les autorités de Divonne souhaitaient stopper le projet d'usine d'embouteillage. Cependant comme la mairie n'est pas entrée en matière cet été sur le recours gracieux, le permis de construire a été délivré. Un recours a été introduit auprès du tribunal administratif de Lyon, par les huit communes de Terre Sainte (sans Crans), ainsi que les communes de Versoix et Céligny. L'idée est de sauvegarder nos intérêts, puisque la mairie a parlé du contrat, mais pas du permis de construire. La procédure est en cours, car à part la problématique des camions, le souci partagé avec les SITSE est l'alimentation en eau et l'impact éventuel d'un pompage important sur sol français sur les sources venant toutes du Jura. En cas d'informations importantes sur ce sujet, le Conseil sera tenu au courant.

Administration RH

Mme la Syndique présente la nouvelle boursière, Mme Natacha Riccio.

ARSCO – chauffage à distance

Mme la Syndique revient sur l'inauguration du chauffage à distance et sur les portes ouvertes du samedi 5 octobre 2019. Journée très sympathique.

M. Michel Golay donne les informations suivantes :

Travaux de la RC 6

Les travaux effectués sur la RC 6 CS ont pu être menés à terme. Il s'agissait de la réfection de la route de Coppet, entre le carrefour de la laiterie et la route de Genève RC2 BP. L'infrastructure a pu être adaptée à l'augmentation du trafic lourd, en lien avec les transports publics entre autres.

Ces travaux permettront la mise en place ultérieure d'un tapis de type phono absorbant et ne péjore pas les aménagements futurs prévus dans le concept de sécurité de la commune. Ils évitent tous frais superflus, dans l'attente d'un aménagement final.

Travaux de la route de l'Eglise

Les travaux de réaménagement de la route de l'Eglise ont également pu être terminés, à peu près dans les délais.

L'éclairage public a pu être déplacé du côté "Jura", donc côté trottoir, et contribue à la sécurité des piétons. Les anciens mâts, côté "lac", ont pu être évacués, ce qui a apporté un embellissement de l'ensemble de ce tronçon.

Fait notable, les candélabres sont pourvus d'un réglage électronique, qui permet un abaissement de 50 % de l'éclairage et de la consommation, entre 23h00 et 5h00.

Transports publics TPN

En collaboration avec les TPN et la région de Nyon, 6 paires de courses supplémentaires ont pu être aménagées pour la ligne 814 qui circuleront pour moitié aux heures de pointe du matin et l'autre moitié aux heures de pointe du soir.

Le réseau de Noctambus sera enrichi de 2 courses du vendredi-samedi et samedi-dimanche, depuis la gare de Cornavin à la gare de Gland, avec divers arrêts en Terre Sainte, dont la gare de Coppet. Une présentation des horaires détaillés sera faite lors du prochain Conseil.

Ces deux modifications d'horaire entreront en vigueur le 15 décembre 2019.

M. Harry Schaub informe :

Animation des aînés

Cette année 2019 a été une année exceptionnelle, la Municipalité a invité les aînés à participer à une représentation de la Fête des vigneron. Cette sortie a été appréciée par tout le monde.

Sécurité

La police, la gendarmerie et le Service de Sécurité (SDS) ont constaté un été plutôt calme. Quelques événements ont tout de même eu lieu, entre autres une rixe à Coppet, qui a donné lieu à une quarantaine d'auditions et de nombreuses condamnations et incarcérations. La police est de plus en plus réactive.

Par ailleurs, il y a eu une augmentation des tapages nocturnes, ce qui est assez significatif de l'été. Raison pour laquelle, la police et le SDS ont décidé d'augmenter leurs interventions et observations le soir et la nuit.

M. Yves Hermanjat donne les informations suivantes :

Révision du PGA (Plan Général d'Affectation)

Les démarches pour la révision du PGA ont débuté (on le verra aussi avec le préavis pour la demande d'un crédit d'étude). Une première séance a eu lieu avec les services cantonaux et les discussions ont été très fructueuses pour la suite des démarches. Notamment concernant le postulat "Aménagement" du 22 mai 2019, dans lequel la question était posée de savoir s'il était possible de diminuer les CUS (Coefficient d'Utilisation du Sol) actuellement dans le règlement. La réponse est qu'il n'est pas possible de les diminuer.

Des séances vont être organisées avec la Commission pour l'aménagement du territoire, afin de discuter des différentes modifications à apporter aux documents.

Des informations publiques auront également lieu courant 2020.

Le planning prévisionnel de l'adoption de la révision du PGA sera le suivant :

- Préparation du Plan d'Affectation et du règlement communal, durant l'année 2020
- Enquête publique, début 2021
- Traitement des oppositions et validation par le Conseil communal, mi-2021

Dossiers d'enquête

Concernant les dossiers d'enquête actuellement à l'administration communale, la Municipalité a décidé de ne pas délivrer le permis de construire pour le projet au chemin de la Fontaine 4 (parcelles 30/402), projet qui avait fait l'objet d'une pétition.

Par ailleurs, conjointement avec le canton, la requête préalable d'implantation pour la démolition du manège de Marnex et la construction de 16 appartements a été refusée.

Antenne 5G

Une demande de Swisscom a été faite il y a quelques mois, pour modifier les antennes dans le bâtiment de l'église, en antennes 5G. Tout a été fait pour repousser cette demande, qui va devoir être transmise à la CAMAC. Une enquête CAMAC sera faite dans les semaines ou mois à venir.

Préavis pour la rénovation de trois appartements communaux

Suite à la présentation du préavis aux Commissions, la Municipalité a décidé de reporter le vote au Conseil.

Les travaux urgents ont dû être réalisés, afin de ne pas prolonger la vacance de ces appartements.

Il s'agit d'une situation exceptionnelle, car c'est la première fois que trois appartements se libèrent simultanément. La rénovation d'un seul appartement aurait pu être englobée dans les frais d'entretien mais ce n'était pas possible pour les trois appartements en même temps.

Cette situation a amené à revoir la façon de financer les travaux de rénovation courants, liés à un changement de locataire. Après discussion avec les Commissions des constructions et des finances, la Municipalité va prévoir un fond spécial de rénovation des appartements, alimenté par une partie des loyers perçus, qui permettrait le financement de ces rénovations.

Le préavis sera présenté lors d'un prochain Conseil.

Eclairage du panneau communal

Suite à une demande, l'installation d'un éclairage sur le panneau communal a été effectué.

Taille de haies

Différentes actions sont maintenues pour garder les tailles de haies dans un gabarit légal.

M. Pierre Maillebiau prend la parole :

Rentrée scolaire

Celle-ci s'est très bien passée. Il y a plus de 1'400 élèves au primaire et précisément 501 élèves au secondaire. Concernant Commugny, 167 élèves sont scolarisés dans l'école du village.

UAPE (parascolaire)

Les effectifs de l'UAPE sont complets. Malheureusement, plusieurs enfants ont dû être refusés cette année. Pour rappel, ce n'est pas une obligation légale de prendre tout le monde. Il y a un taux d'accueil minimum à respecter et l'AJET est largement au-delà de ce taux. Elle fait partie du top du canton au niveau de l'accueil de jour.

Exercice incendie

Un exercice d'évacuation incendie a été effectué le 27 septembre 2019. Celui-ci s'est bien passé.

JO 2020 de la jeunesse

La flamme olympique est en Suisse. Le 19 septembre 2019, une manifestation a eu lieu au stade de Coubertin à Lausanne. Deux enfants de chaque commune devaient amener le drapeau de leur commune. Ceux-ci devaient former l'image du canton de Vaud.

Il ne s'agissait pas de la cérémonie de l'ouverture des jeux (qui aura lieu le 9 janvier 2020), mais de la cérémonie de la remise des drapeaux des jeux olympiques de la jeunesse 2020. Le drapeau des jeux olympiques de la Jeunesse est monté sur le petit bâtiment à l'entrée du greffe. 2020 enfants ont participé à cette journée.

Mme la Syndique reprend la parole.

Région du Grand Genève

Une action a été mise sur pied, le soir du 26 septembre 2019, intitulée "La nuit est belle". La commune de Commugny n'y a pas participé.

La première raison de cette non-participation est technique. A Commugny, il n'est pas possible de moduler l'éclairage, soit tout est éteint, soit tout est allumé. En cas d'extinction, la sécurité n'était pas assurée.

La deuxième raison est que le Voyer a indiqué aux Municipalités que les communes participantes devaient assurer la visibilité (lumière) sur les passages piétons et les traversées de routes cantonales. Tout un dispositif aurait dû être mis en place pour sécuriser ces lieux, car en cas d'accident la responsabilité aurait pu être imputée à la Commune.

La Municipalité a préféré continuer à plancher sur le marché public et la vision à long terme concernant la modification de l'éclairage public plutôt que de participer à cette action.

8. RÉPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui indique :

Il n'y a pas de questions en suspens suite à la séance du mois de juin.

Toutefois, Mme la Syndique informe que la Municipalité est extrêmement en retard dans le suivi de la motion concernant les amendements sur le règlement du Conseil communal, car il y a eu des sujets brûlants à traiter en priorité.

Mme Suzanne Buclin revient sur les propos de M. Yves Hermanjat, concernant le refus du permis de construire pour le chemin de la Fontaine 4. Elle indique que suite à ce refus, un recours a été déposé par l'initiateur du projet. Elle demande où en est la situation car il semble que la commune n'a pas répondu dans les délais à une demande de modification du projet.

Le Président propose que la Municipalité réponde à cette question à la prochaine séance.

M. Yves Hermanjat indique qu'il y a un échange d'argumentaires avec le tribunal, comme à chaque fois qu'il y a un recours, jusqu'au jugement du tribunal. Il précise que la commune n'était pas hors délai.

Mme la Syndique prend la parole. Elle précise que le Conseil communal est tenu informé sur ce dossier uniquement suite à la pétition adressée au Conseil. Par contre, si un Conseiller ou une Conseillère s'exprime à titre personnel, en qualité d'opposant au projet, ceci ne doit pas être discuté pendant une séance du Conseil communal.

Elle précise que le recours fait par le propriétaire est une procédure administrative.

La parole n'est plus demandée.

9. RENVOI AUX COMMISSIONS DU PREAVIS CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DU CARREFOUR DE L'AUBERGE (ROUTE DE DIVONNE RC 2-B-P – CHEMIN DE LA FONTAINE) – AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR SUR LA RC 2-B-P, ENTRE LA ROUTE DE COPPET ET LE CHEMIN DE LA FONTAINE, ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER.

Le Président rappelle que les Commissions des finances et des routes ont déjà le dossier en main. Il demande si la Municipalité a besoin de donner un complément d'informations.

M. Michel Golay indique qu'aucun commentaire n'est à apporter et qu'il y a déjà un travail en cours avec la Commission des routes. Il rappelle que le projet avait été présenté à la séance du Conseil du 22 mai 2019.

Mme Danièle Braun demande ce que signifient le sigle HAP dans le texte du préavis.

M. Michel Golay indique qu'il s'agit de l'hydrocarbure contenu dans l'ancien revêtement. Il s'agit d'une matière toxique et qui demande un recyclage particulier. Ce n'est pas un déchet standard. (NB : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

Mme Danièle Braun constate également une faute d'orthographe sur le mot "déflexion".

Le Président propose de passer au vote.

Le renvoi du préavis aux Commissions des finances et des routes est approuvé à l'unanimité.

10. RENVOI AUX COMMISSIONS DU PREAVIS CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DU CARREFOUR - ROUTE DE MARNEX – CHEMIN DE LA FAUCILLE, AINSI QUE LE REAMENAGEMENT DE LA MOBILITE DOUCE PIETONS-VELOS ET LA PARTIE TERMINALE DE L'ANCIENNE ROUTE DE MARNEX.

Le Président demande si la Municipalité a un commentaire à faire. Il indique que la Municipalité est également en discussion avec la Commission des routes et que le projet a déjà été présenté.

M. Michel Golay répond qu'il n'y a pas de commentaire à ce stade.

Le Président propose donc de passer au vote.

Le renvoi du préavis aux Commissions des finances et des routes est approuvé à l'unanimité.

11.PREAVIS MUNICIPAL 08/2019 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité de permettre à Mme Natacha Riccio, Boursière, de prendre la parole pour répondre aux questions éventuelles.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique.

Mme la Syndique informe l'assemblée que pour un suivi plus confortable pour le Conseil, une version imprimée de la présentation est distribuée aux Conseillers présents sous format papier. Celle-ci sera également transmise lors de l'envoi des documents pour la prochaine séance pour les conseillers absents.

Il s'agit d'une présentation sur le taux d'imposition, de son effet sur les finances communales et sur les finances des contribuables.

Au mois de juin 2018, une première projection avait été faite, ces éléments ont été repris dans la présentation.

La Commune se trouve dans une situation un peu particulière cette année. Comme indiqué par la Commission des finances dans son rapport, la loi sur les impôts communaux oblige les communes à rendre l'arrêté d'imposition avant le 30 octobre.

Les éléments du canton ont été reçus assez tard cette année, à savoir le 30 septembre. Lors de la rédaction du préavis, la Municipalité s'attendait à des chiffres en ligne avec les deux années précédentes. Malheureusement cela n'a pas été le cas.

La situation de la commune évolue d'une manière défavorable pour 2020 :

- Acomptes des 3 péréquations cantonales cumulés, avec une hausse extrêmement importante
- Des hausses budgétaires, non annoncées par l'ASCOT et l'AJET
- L'approche de la fin de la législature
- Les constats réalisés, avec Mme la Boursière, sur les exercices bouclés des années 2016 à 2018.

Mme la Syndique indique que la Municipalité se retrouve dans l'obligation d'amender son préavis, pour demander une hausse d'impôts.

Concernant les chiffres du Canton, elle indique qu'entre le budget 2017 et 2018, la hausse pour les 3 péréquations était de 8,9 %. Entre le budget 2018 et 2019, celle-ci était de 8,7 %.

Pour le budget 2020, la hausse pour les acomptes annoncés, pour les 3 péréquations cumulées, est de 13,8 %.

La présentation se poursuit avec un tableau démontrant la hausse importante des 3 péréquations pour 2020, avec les chiffres repris depuis 2016. La hausse annoncée entre 2019 et 2020 est de plus de 1,7 million de francs. Pour les quatre années précédentes, la hausse annuelle était soit un peu au-dessous du million, soit autour du million.

Il s'agit d'une situation inattendue. Ces éléments ont été longuement étudiés avec Mme la Boursière.

La présentation comprend également un tableau (5) sur les différences entre les budgets et comptes de 2016 à 2018, la différence entre le déficit prévu (budget) et le déficit réel (comptes) est d'environ 1 million.

Le graphique suivant (6) démontre les évolutions des revenus (comptes et budget) et des péréquations (comptes et budget) entre 2011 et 2020. Il illustre clairement les différences entre les revenus d'impôt prévus au budget et ce qui a réellement été perçu ces dernières années. Les mêmes différences sont décrites pour les 3 péréquations.

En juin 2018, une simulation avait été faite en cas d'augmentation du taux communal. Le tableau n° 7 reprend les mêmes typologies de familles. Ce tableau intègre le chiffre demandé par la Commission des finances 55,5 (diminution de 1,5 pt) et celui demandé par la Municipalité 59 (augmentation 2 pts).

Les effets sur les contribuables, dans le cas d'une diminution ou augmentation du taux d'imposition, sont détaillés sur le tableau suivant (8).

Mme la Syndique rappelle que le canton augmente ses impôts en 2020 (9), suite à la reprise en charge de l'AVASAD (soins à domicile). Le taux d'impôt cantonal passe de 154,5 à 156. Le Conseil d'Etat a annoncé une baisse de 0,5 point (155,5) en 2021, ainsi qu'en 2022 (155)

Pour Commugny, l'effet réel de passer d'un taux de 57 à un taux de 55,5 correspond à une perte réelle d'un demi-point (0,49) pour les finances communales. Cela ne serait pas une opération blanche.

La Municipalité souhaite éviter l'effet yo-yo (par exemple, baisse en 2020, hausse en 2021).

Le tableau 10 montre des chiffres qui explicitent l'impact pour la commune d'un point d'impôts à 55,5, 57 ou 59.

Le tableau 11 met en balance les effets sur la commune/collectivité, en cas de baisse ou de hausse du taux d'impôts, ainsi que l'impact sur l'impôt de chaque contribuable.

Comme indiqué dans le tableau 12, le budget 2020 sera déficitaire, même si celui-ci n'est pas encore finalisé, les éléments intercommunaux et cantonaux n'ayant été reçus que récemment.

Le fait de monter le taux d'impôts à 59 permettrait d'avoir un budget 2020 encore déficitaire, mais restant dans la ligne de celui de 2019.

Mme la Syndique poursuit en indiquant que la Municipalité souhaite amender le préavis et l'arrêté d'imposition pour 2020 en modifiant le taux proposé dans ces deux documents. Elle insiste sur le fait que ce n'est pas seulement le préavis, mais surtout l'arrêté d'imposition qui doit être amendé pour fixer le taux à 59% et non à 57% comme proposé dans le préavis.

Le tableau 14 est un rappel de l'article du règlement du Conseil communal, qui explique que la Municipalité a bien le droit de proposer un amendement à sa propre proposition. Celui-ci clôt la présentation.

Le Président reprend la parole et rappelle que l'article 73 du règlement du Conseil communal est tiré directement de l'article 35a de la Loi sur les communes, et qu'il stipule clairement que la Municipalité a le droit d'amender son préavis.

Questions

M. René Braun revient sur 2 questions déjà posées en séance de Conseil communal. Concernant le graphique du tableau 6, montrant l'évolution de l'impôt et celle de la péréquation, il a toujours émis un certain doute, au sujet du calcul de la péréquation. En effet, la courbe relative au total des 3 péréquations (dans les comptes), grimpe de manière extraordinaire. Il poursuit en précisant qu'il a toujours eu l'impression que la formule mathématique de la péréquation ne suit pas le côté linéaire des impôts.

Aussi, la première question posée est donc toute simple : si une augmentation d'impôts de 2 points est votée (soit d'un demi-million), de combien vont augmenter les 3 péréquations ?

Il poursuit en expliquant que cela ne servirait à rien d'augmenter les impôts d'un demi-million, si les 3 péréquations augmentent également d'un demi-million. Cela voudrait dire que l'augmentation des impôts servirait uniquement au paiement des péréquations.

Concernant sa deuxième question, M. René Braun insiste sur le fait qu'il faudrait avoir un exposé sur le calcul des péréquations. Que la personne qui a établi la facture vienne expliquer la formule mathématique et comment se calcule la péréquation. Ce sujet a déjà été discuté avec la Commission des finances.

Mme la Syndique répond qu'une augmentation d'impôts ne va pas faire augmenter par effet ricochet les péréquations. Aussi, si on n'augmente pas les impôts, les réserves vont finir par être épuisées. Le fonctionnement de la commune ne pourra plus être assumé.

Elle rappelle que le calcul de la péréquation a été fait à l'époque pour pousser les communes comme Commugny, à augmenter leurs impôts.

Concernant le fait qu'une personne vienne expliquer la péréquation, Mme la Syndique avait déjà sollicité le département. A priori, la personne qui viendrait serait Mme Martin, mais Mme la Syndique n'est pas persuadée que cette dame soit spécialiste dans la question de la formule mathématique. Elle va donc relancer le département en demandant, en plus de Madame Martin, un spécialiste dans ce domaine qui pourrait l'accompagner ou venir seul.

Mme la Syndique poursuit en indiquant que les communes reçoivent des feuilles de calculs Excel à compléter et qui sont alors utilisées pour le calcul des pondérations. Elle-même ainsi qu'une bonne partie des boursiers communaux ne sauraient pas quoi faire de la formule, si celle-ci était transmise. Il s'agit d'un manque de transparence et de communication de la part du canton sur cet élément.

Lors d'une assemblée des Syndics du District, une personne du canton était venue faire une présentation car le canton est en train de plancher sur une révision du système de la péréquation. Cette révision a pour but de si possible séparer aussi le fait de calculer la péréquation intercommunale, quand même de manière indirecte en relation avec la facture sociale, l'idée étant de traiter les choses différemment.

Les autorités communales réclament depuis longtemps que la facture sociale soit reprise intégralement par le canton, quitte à augmenter les impôts cantonaux. Cela permettrait de libérer les communes. A l'origine le canton assumait la totalité de la facture sociale, les communes sont venues à son secours il y a une vingtaine d'années, car le canton était dans une situation financière extrêmement délicate. Maintenant le canton annonce des résultats avec un léger bénéfice mais oublie de reprendre la facture sociale à sa charge.

M. Ernesto Stahl informe être content de l'intervention de M. René Braun et abonde dans son sens. Il a l'impression que le canton prend les communes pour des vaches à lait. Il aimerait savoir ce qui se passe avec cet argent. Lorsque la commune reçoit la facture des péréquations, elle devrait demander des explications et sans celles-ci, elle devrait refuser de payer la facture, quitte à faire une motion dans ce sens.

Mme la Syndique répond que la commune n'a pas le choix de payer ou non les factures du canton. Si celles-ci ne sont pas payées dans les délais, il y a des pénalités. Toutes les communes ayant essayé de ne pas payer les factures du canton ont fini au tribunal. Il faudrait qu'au moins un quart, un tiers ou la moitié des communes du canton tiennent une ligne de conduite identique concernant ces factures. Malheureusement le système actuel convient aux deux tiers des communes du canton. Le canton ne se soucie pas d'une seule commune réticente à régler sa facture.

M. Thierry Dehaynin souhaite savoir s'il est bien juste que la Municipalité n'avait pas connaissance de cette nouvelle facture au moment de l'établissement de son préavis et si cet événement l'a conduit à faire un amendement. Il poursuit en indiquant que suite à la lecture du rapport de la Commission des finances, il se dit un peu troublé par leur proposition d'amendement pour diminuer le taux d'imposition à l'unanimité de ces membres. Aussi, il demande si la Commission des finances avait connaissance de la présentation faite ultérieurement, lorsqu'elle a travaillé sur le préavis. Il poursuit sa question en demandant au Président de la Commission, si cette présentation change leur point de vue et leur rapport sur le préavis soumis au vote ?

Le Président répond que la Commission des finances n'avait pas connaissance de ces chiffres.

Il décrit la suite de la discussion concernant ce sujet :

- Questions techniques ou sur le contenu de la présentation
- Éventuelle intervention de la Commission des finances
- Suspension de séance, en cas de besoin de délibération de la Commission des finances
- Au retour de la Commission des finances, débat et questions
- Vote final

M. Emanuel Weisskopf, Président de la Commission des finances, prend la parole et répond à M. Thierry Dehaynin, que la Commission n'était pas au courant et a découvert la présentation en même temps que les conseillers présents. Il trouve cette manière de procéder scandaleuse, car les chiffres ont été reçus le 30 septembre. La Commission aurait été disponible pour une discussion et une évaluation entre le 30 septembre et le 9 octobre.

Il poursuit en indiquant que la Commission est à nouveau mise devant le fait accompli, pour essayer de faire passer une augmentation qui, à son avis et celui de la Commission, n'est pas nécessaire.

M. Weisskopf revient sur le tableau 4, mentionnant le total des 3 péréquations pour les budgets 2016 à 2020. Il indique que les augmentations annuelles attendues étaient de 1 million. Pour 2019, les chiffres n'étaient pas connus, la hausse était prévue, mais le taux d'imposition n'a pas augmenté. Pour le budget 2020, le total des 3 péréquations augmente de 1,5 million. Les coûts sont un peu plus connus, mais le budget toujours pas.

Si la Municipalité a des estimations sur le revenu, lequel devrait augmenter d'environ 1 million, étant donné l'évolution du nombre d'habitants (environ 3000 d'ici la fin de l'année), avec l'augmentation des impôts, comme chaque année, selon le tableau 5 (différences entre les budgets et les comptes de 2016 à 2018), les budgets déficitaires prévus étaient complètement exagérés par rapport aux déficits réels. Si le budget déficitaire prévu pour 2020 est de 1,5 millions, les pertes réelles pourraient être d'environ 500'000.— ou moins, puisque le revenu des impôts est inconnu.

Selon M. Weisskopf, la situation n'est pas nouvelle. Les chiffres et les revenus augmentent simultanément. La Commission des finances ne voit pas la raison d'une augmentation d'impôts.

M. Weisskopf demande une suspension de séance de 10 minutes, pour que la Commission des finances puisse discuter.

Le Président suspend la séance à 21h34.

La Commission des finances est de retour et la séance du Conseil reprend à 21h43.

Le Président expose le déroulement de la suite de la séance et passe la parole à M. Weisskopf.

M. Emanuel Weisskopf remercie l'assemblée pour la suspension de séance et indique que les membres de la Commission des finances sont unanimement ulcérés par la forme et la présentation faite précédemment, dans laquelle rien n'est surprenant et présente uniquement une excuse pour augmenter les impôts.

Il rajoute que la Commission des finances ne change pas d'avis, la commune a encore une trésorerie d'environ 6 millions. La situation peut attendre (comme pour les années précédentes) avant d'être réétudiée d'ici 1 à 3 ans. La Commission des finances maintient donc son rapport.

M. Weisskopf procède à la lecture de la conclusion du rapport de la Commission des finances, recommandant d'amender le préavis et l'arrêté d'imposition pour l'année 2020.

Le Président demande à M. Weisskopf, s'il est correct que la Commission des finances souhaite amender non seulement le texte du préavis, mais aussi l'arrêté d'imposition lui-même, sous le chiffre 1^{er} de l'article 1 de l'arrêté d'imposition, à un taux 55,5.

M. Emanuel Weisskopf confirme.

M. Cyrill Schuler rajoute une perspective financière soutenant l'avis de la Commission des finances. Il mentionne que la commune a essentiellement des finances saines. Les déficits restent regrettables, mais gérables. Il poursuit en mentionnant qu'il est dommage de ne pas montrer que le début de cette législature et la fin de la législature précédente présentaient des finances bénéficiaires. Il n'y a à ce jour pas besoin de s'inquiéter.

Il poursuit en indiquant que dans le cas où les choses venaient à mal se passer au bout de 2-3 ans, différentes options pourraient être envisagées avant de charger le contribuable. A court terme, on peut utiliser des liquidités ou créer une dette (actuellement la commune n'en a pas).

De plus, il s'adresse à la Municipalité et ré-exprime sa frustration, car il pense qu'un grand nombre de points budgétaires, autres que la péréquation, pourraient être gérés différemment, et que malgré les nombreuses questions de la Commission des finances sur ce sujet, il n'y a jamais de retour d'information. Il rappelle que certains députés du District sont en train de travailler pour revoir la loi sur la péréquation, ce qui devrait ramener un certain rééquilibrage en faveur des communes comme celles de Terre Sainte.

M. Norbert Kaltenrieder demande à rester à 57, car il préfère avoir des augmentations douces, plutôt que de devoir remonter de 3 points dans 2-3 ans.

Par ailleurs, il salue le rapport de la Commission des finances, qui met le doigt sur le point essentiel du ménage communal, et il salue le très bon travail d'explication, très professionnel, du rapport. Néanmoins, il maintient son avis de maintenir le taux d'imposition à 57 et d'aller doucement en augmentation, car celle-ci est inévitable. La facture sociale va continuer à augmenter, l'écart entre les riches et les pauvres aussi, de plus en plus de contribuables vont devoir bénéficier de prestations sociales, à moins qu'au niveau cantonal une autre orientation soit prise.

Il faut continuer à travailler sur le potentiel d'économie dans le ménage communal.

Il demande ce qu'il en est de la procédure pour rester à 57 points, s'il doit proposer un amendement. Le Président répond que cela n'est pas nécessaire et qu'il donnera une explication en récapitulant.

Le Président récapitule la situation :

- Le préavis original propose un point d'impôt fixé à 57 pour 2020.
- Un amendement proposé par la Municipalité propose un point d'impôt fixé à 59
- Un amendement proposé par la Commission des finances propose un point d'impôt fixé à 55,5

M. Christian Peter souhaite apporter son soutien à la proposition de la Commission des finances. Il estime que l'on pourrait faire une augmentation douce dans 2-3 ans, malgré la diminution proposée, car les réserves sont suffisantes. Il appuie donc la demande de baisse d'impôts, car ce n'est pas nécessaire d'avoir de telles réserves.

Le Président fait une proposition au Conseil sur la manière dont vont être traités les différents amendements :

1. Vote sur l'amendement à 55,5 de la Commission des finances
2. Vote sur l'amendement à 59 de la Municipalité
3. Vote sur le préavis avec ou sans amendement. Si l'un des deux amendements est accepté, le préavis sera voté amendé. Et si les deux amendements sont refusés, il y a aura la possibilité de voter le préavis au taux de 57 comme initialement proposé par la Municipalité.

Le Président demande si quelqu'un a une question ou s'oppose à cette manière de procéder au vote. Aucun conseiller ou conseillère ne se manifeste.

M. Emanuel Weisskopf demande le vote à bulletin secret et reçoit le soutien de plus de 10 Conseillers.

Le Président confirme le vote à bulletin secret. Il rappelle l'ordre dans lequel seront votés les amendements mentionnés précédemment, ainsi que l'article concerné.

Résultats du dépouillement du vote :

- L'amendement demandant la modification du taux à 55,5 est accepté avec 29 pour, 11 contre et 1 blanc
- L'amendement demandant la modification du taux à 59,0 est refusé avec 41 contre et 0 pour.

Le Président informe que l'assemblée doit maintenant voter (à main levée) le préavis et l'arrêté d'imposition 2020 **amendé**, avec un point d'impôt fixé à **55,5** comme accepté précédemment.

Le préavis Municipal 08/2019 et l'arrêté d'imposition amendé est accepté par 31 pour et 9 contre.

12. PREAVIS MUNICIPAL 10/2019 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE DE CHF 101'000.— TTC POUR LA REVISION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA) ET DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LE PGA ET LA POLICE DES CONSTRUCTIONS.

Le Président passe la parole à la Municipalité. Celle-ci n'a pas de commentaire à ajouter.

La parole est passée à M. René Braun, pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire.

M. Emanuel Weisskopf procède également à la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le préavis municipal 10/2019 est accepté à l'unanimité.

13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Danièle Braun demande ce qu'il en est avec le carrefour de la laiterie, dont les aménagements mis en place sont provisoires et si quelque chose d'autre est prévu ?

M. Michel Golay répond que le carrefour est toujours à l'essai, comme publié dans la FAO. Il sera décidé prochainement du maintien du carrefour tel qu'il est aujourd'hui. Affaire à suivre.

M. Cyrill Schuler expose un problème de circulation routière, concernant le croisement de la fin du chemin de la Dauphine et le chemin des Rannaux, en direction de la Châtaigneriaz. Il a assisté à plusieurs incidents durant l'été. Il demande s'il ne faudrait pas mettre éventuellement un miroir, car la visibilité n'est pas évidente.

M. Michel Golay informe que le sujet du miroir a été discuté de manière générale avec la Commission des routes et que cela n'est plus admis par la DGMR comme une mesure acceptable pour augmenter la sécurité. La Municipalité se rendra sur place et fera le point sur ce qui peut être fait.

M. Ernesto Stahl constate que le chemin Vy-des-Mores est très dangereux, il y a beaucoup de trafic et énormément d'élèves qui sortent de l'école. Il avait déjà proposé un système de sens unique, afin d'éviter les croisements entre voitures et cars scolaires. Cette problématique était à l'étude à l'époque.

De ce fait, M. Stahl demande où en est l'étude et si des mesures vont être prises pour que cette situation change et que la route devienne moins dangereuse.

M. Michel Golay confirme que le chemin Vy-des-Mores est à l'étude. Des propositions seront présentées prochainement. L'ensemble du problème sera repris, dont entre autres des chicanes pour réduire la vitesse. M. Golay rappelle que la vitesse mesurée cette année était en moyenne 38 km/h. Concernant l'aménagement physique, des propositions seront faites.

Mme Luminita Stanescu demande où en est le projet piscine-patinoire.

Mme la Syndique répond que la Municipalité de Coppet a levé les oppositions et certains opposants ont fait recours. La procédure habituelle suit auprès de la Cour cantonale.

Mme Marianne Naegeli, Présidente de la Commission de l'environnement indique que cela fait 2 ans que la déchetterie fonctionne et qu'il n'y a toujours pas de convention entre les 3 communes. Elle constate également que les divers panneaux d'informations provisoires (à l'entrée de la déchetterie) commencent à se défraîchir.

M. Michel Golay répond que la Municipalité est en discussion avec les différentes communes pour la convention. L'enregistrement des servitudes pour le raccordement à la Romande énergie est encore en cours et doit être finalisé avant que la convention puisse être signée. Donc le dossier avance.
Concernant les panneaux provisoires, le nécessaire va être fait.

M. David Owen indique que les horaires du bus 813 semblent modifiés durant les vacances scolaires avec de grands « trous » dans l'horaire au milieu de la journée. Il demande si les cadences du bus 813, passant au chemin des Rannaux, vont être modifiées pour ne plus avoir ces interruptions ?

M. Michel Golay va se renseigner et répondra à cette question au prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée. Le Président demande à la Secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

Le prochain Conseil communal aura lieu le mercredi 20 novembre 2019 à 20h15.

Mme la Syndique indique que le taux d'impôt sera affiché à titre d'information. Ce genre d'information passe dans la FAO par le biais du canton.

La séance est levée à 22h32.

Le Président

La Secrétaire

Christian Lowe

Nathalie Helmers